

Bruxelles, le 31 juillet 2008

**COMPTE RENDU DE LA 11^{ème} REUNION DU COMITE
D'ORIENTATION ET DE SUIVI DU PLAN D'ACTION SUR LE COTON**

1. Le Comité d'Orientation et de Suivi du Plan d'action du Partenariat UE – Afrique sur le coton (COS-coton) a tenu sa onzième réunion, le 23 juillet 2008, à la Maison ACP à Bruxelles.
2. La réunion s'est tenue sous la présidence de S.E.M. Kadré Désiré OUEDRAOGO, Ambassadeur du Burkina Faso, Président du COS-coton. La liste des participants est jointe en annexe au compte rendu.

Point 1 - Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour est adopté.

Point 2 – Approbation du CR de la 10^{ème} réunion du COS – coton du 05 mars 2008.

4. Le représentant des États membres de l'UE demande le retrait d'un membre de phrase « soutien au programme IDEAS » dans le point 2.5
5. Une clarification est demandée concernant le point 32 du CR n°10 relatif à la situation du partenariat UE-Afrique pour le coton. Le consultant du COS répond que la mise à jour est prête, depuis avril 2008, en deux versions (courte et longue) qui ont été mises sur le site internet du COS-coton. Par ailleurs, ces documents ont été partagés à l'occasion des ateliers régionaux consultatifs du programme AAACP. La prochaine mise à jour est prévue dans le courant du mois de septembre.

6. Considérant ces clarifications, le Président du COS conclut que le CR de la 10^{ème} réunion du COS-coton est adopté

Point 3 – Compte rendu succinct des travaux des groupes coton lors des ateliers et implication pour le COS-coton en termes d'activités d'appui au programme AAACP, aux National/Regional Commodity Chains Stakeholders (N/RCCS) et aux Organisations internationales.

7. L'expert du secteur privé tire trois enseignements des travaux des groupes coton qui ont eu lieu lors des ateliers de concertation du programme AAACP (Douala, Dakar et Dar Es Salam):
 - i. Les attentes des acteurs des filières se situent à deux niveaux : (i) la prise en compte des enjeux des filières (productivité, compétitivité, qualité, valorisation des sous-produits, débouchés/marchés, transformation... et (ii) le suivi post atelier par des comités de suivi
 - ii. Les attentes des organisations régionales en ce qui concerne : (i) la prise en compte des politiques et stratégies nationales et régionales (Afrique de l'Ouest / Agenda coton-textile, Afrique centrale / en élaboration, Afrique australe et orientale / en finalisation avec COMESA et ACTIF), et (ii) la prise en compte des programmes/projets en cours.
 - iii. Les réponses des Organisations internationales (OIs) pour le volet coton, actuellement traduites sous forme de 3 projets de matrices (Afrique centrale, Afrique de l'Ouest et Afrique australe et orientale). Cependant, diverses questions se posent, en particulier au niveau des modalités de prise en compte des stratégies nationales et régionales et du partenariat avec les stakeholders prévu dans le Programme AAACP et dans le plan d'action coton
8. Il fait également divers constats principaux, accompagnés de pistes de réflexions /solution:
 - i. L'insuffisante prise en compte des stratégies (nationales/régionales) et du contexte des privatisations / libéralisations.
 - ii. En ce qui concerne l'insuffisante prise en compte des stratégies (nationales/régionales), une piste de réflexion est de réaliser que les enjeux des filières sont autant les instruments et mécanismes pérennes de politique d'appui à mettre en place que les activités proposées par

- les OI. Comme les politiques et stratégies nationales et régionales existent déjà, il y a lieu de se poser les questions suivantes : quelle cohérence et quelle coordination des propositions des OI par rapport à ces politiques ? Quel positionnement des propositions des OI ? : projets pilotes ?, actions expérimentales ?.
- iii. Pour ce qui est de l'insuffisante prise en compte du contexte des privatisations / libéralisations. Comment alors répondre aux besoins d'instruments et de mécanismes pérennes (recherche, crédit, intrants..) ? Comment organiser et/ou réorganiser les services d'appui aux acteurs ? Une piste de solution pourrait être les concertations/négociations entre les OR et les acteurs des filières au sein des comités de suivi (NRCCS). Ces comités pourraient travailler par exemple à partir des constats faits par l'étude de la Banque mondiale et même réfléchir sur les « Policy notes » que la banque prévoit d'élaborer. Pour rappel, cette étude compare et tire des leçons des politiques de réforme des principales filières cotonnières africaines.
 - iv. L'insuffisante prise en compte du partenariat et des thématiques du plan d'action coton dans les domaines suivants: thématique iv : « Innovation technologique : la problématique de la recherche cotonnière, conseil agricole, services aux acteurs, etc. » et thématique vii : « Coordination » : besoin de coordination aux niveaux national, régional et international, entre les OI et avec les acteurs des filières.
9. En conclusion, l'expert du secteur privé insiste sur la nécessité de mettre en place des Comités de suivi (NRCCS), prévus à la fois dans le Programme AAACP et le Plan d'action coton. Il montre également, à travers la projection d'une matrice provisoire consolidée des propositions des OI que l'absence actuelle des groupes de suivi constitue le « chaînon manquant » pour permettre (i) la prise en compte des contextes de libéralisations/privatisations, des stratégies nationales et régionales et favoriser la mise en place des instruments et mécanismes pérennes de politiques d'appui ; (ii) le suivi du Programme et la coordination du Plan d'action (COS-Coton). Il reste à définir précisément quels seront les rôles, responsabilités, composition et activités de ces Comités de suivi.
 10. Le consultant du COS insiste sur le fait que le Programme AAACP est un programme ciblé dans lequel les OIs se sont positionnées dès le départ d'après la valeur ajoutée et les complémentarités qu'elles pouvaient apporter. A l'issue des ateliers régionaux de concertation, il n'est donc pas surprenant de constater que les principaux enjeux des filières cotonnières sont loin d'être couverts par les réponses des OIs et qu'ils ne rencontrent que partiellement les thématiques prioritaires du plan d'action coton. D'où la pertinence et la nécessité de mettre en place des groupes de suivi pour le coton, sachant également que ces groupes de suivi ont vocation à la fois d'appuyer le volet coton du programme AACP mais aussi, au-delà du programme, l'ensemble des enjeux des filières cotonnières.
 11. Le représentant des États membres de l'UE fait remarquer que l'étude financée par la banque mondiale, dont les conclusions sont parfois discutables, n'est pas le seul document en la matière à porter au débat. Sur un autre sujet, vu les ressources relativement réduites qui restent à allouer au volet coton du Programme dans le projet Intra-ACP, il se demande également s'il ne serait pas opportun de consacrer une partie de ces ressources à renforcer/créer les mécanismes de coordination et de mise en œuvre du partenariat, notamment au niveau régional africain
 12. Le secrétariat ACP souligne le fait que le manque de coordination, notamment par rapports aux acteurs privés, se situe surtout au niveau national. Comment mettre en place ces comités, quels pays choisir et quels moyens dégager pour assurer un réel suivi ? Dans le cadre du programme, certaines ressources peuvent être dégagées, mais il faudra probablement rechercher à terme d'autres sources de financement.
 13. Le représentant CE/EUROPEAID souligne le fait qu'il faut considérer la chaîne de valeurs dans son ensemble et donc voir plus large, notamment en matière de capitalisation des résultats et des domaines qui ne pourront être adressés directement par le programme AAACP. Le COS-coton a un rôle important avant même la formation de 'comités de suivi': celui d'approuver dans les semaines à venir les matrices proposées par les OIs en ce qui concerne les activités d'appui au

coton. Pour rappel, le COS-coton est membre exécutif du comité de pilotage du programme AAACP et devra s'assurer de la cohérence des activités proposées.

14. L'UC rappelle que la partie principale de chacun des trois ateliers de consultation tenus dans les régions africaines débutait par une présentation des priorités et stratégies régionales par des représentants d'organisations régionales accréditées. L'effort de prendre en compte ces stratégies est réel et doit se refléter dans le choix des activités de soutien qui seront mises en place par le Programme Tous ACP. Quant à la question de l'implication des acteurs de terrain dans la suite du Programme, notamment à travers des « comités de suivi », cet item est aussi à l'ordre du jour de la réunion du Comité de pilotage du Programme Tous ACP convoquée pour le 25 juillet. Par ailleurs, l'Unité de coordination du programme pense qu'il est prématuré de parler d'un certain décalage entre les activités proposées par les OIs et les besoins des parties prenantes. D'une part, au départ du programme, les OIs ont ciblé leurs activités sur base de consultations préalables des principaux acteurs des filières cotonnières africaines. D'autre part, les matrices actuellement proposées par les OIs sont toujours provisoires et doivent encore être approfondies en consultation avec les partenaires de terrain et validées. En ce qui concerne le montant qu'il reste à affecter au volet coton, l'UC insiste sur le fait qu'il reste plus de 60% des 15 millions d'Euro, même en tenant compte de la part des frais de structure supportée par le volet..
15. Pour l'ACTIF, il est important que les matrices d'activités proposées par les OIs prennent en compte les différences régionales (organisation, fonctionnement) entre les filières cotonnières. Il est également important d'être clair dans les activités proposées qui doivent tenir compte des différents contextes de privatisation / libéralisation pour déboucher sur des résultats concrets.
16. Le secrétariat ACP rappelle également qu'aucune matrice d'activités n'a encore été approuvée à ce jour, hormis celle du Pacifique. Le COS-coton doit contribuer à obtenir une matrice consolidée pour le coton qui soit claire et réaliste.

17. Le président du COS conclut qu'il est très important de s'assurer d'avoir des interlocuteurs du terrain pour les activités d'appui au coton qui seront mise en œuvre dans la cadre du volet coton du programme AAACP et il souligne le rôle clé que doit jouer le COS-coton dans la mise en place et l'animation des comités de suivi, notamment pour appuyer les OIs dans la définition de matrices d'activités pour le coton, réalistes et cohérentes avec le plan d'action du Partenariat.

Point 4 - COS - coton : situation de l'Assistance technique et besoins d'expertise.

18. Le consultant du COS fait le point des activités de l'AT qui ont débuté le 9 août 2007 dans le cadre du projet « Appui au fonctionnement du COS-coton ». Il en est le consultant principal (136 pers-j), l'AT étant complétée par un spécialiste en gestion de site internet (35 pers-j). Outre les activités du spécialiste internet (reprise du site, gestion du fonctionnement, alertes, maintenance), celles du consultant principal sont diverses et brièvement rappelées : (i) mise à jour de documents de travail du COS et du Partenariat UE-Afrique ; (ii) recherche d'informations et alimentation du site www.coton-acp.org; (iii) mobilisation des acteurs (courrier, logistique...); (iv) rédaction de notes conceptuelles et compte rendus de réunions et rencontres COS (dont AAACP) ; (v) soutien au secrétariat ACP : tenue réunions, contacts COS & acteurs filières, rapports administratifs, mobilisation du financement des activités.
19. Ensuite, le consultant du COS rend compte de la situation de l'AT. Elle devait initialement prendre fin le 15 juin mais a été prolongée jusqu'au 30 septembre, à hauteur de 15 jours de prestations supplémentaires pour le consultant principal et 2 jours pour le spécialiste internet qui devra essentiellement s'assurer d'un transfert correct des aspects liés à la maintenance du site. Le consultant insiste sur le fait qu'au 31 juillet 2008, dix jours de prestations auront déjà été effectués sur les 15 octroyés. Les cinq jours de prestation restant sont dorénavant et déjà bien occupés par diverses tâches programmées : (i) rédaction d'une nouvelle mise à jour du Partenariat UE-Afrique

sur le coton, (ii) rédaction d'un rapport final d'exécution de l'AT ; (iii) activités de transfert d'activités à l'UC du programme.

20. Le consultant attire l'attention du COS sur la nécessité de garantir la poursuite d'une expertise coton au sein du COS après son départ. En particulier, cette expertise sera nécessaire pour constituer et animer les prochains groupes de suivi composés d'acteurs privés et publics des filières cotonnières africaines. Il insiste sur le fait que ces groupes de suivi seront non seulement nécessaires pour appuyer et suivre les activités qui seront mises en œuvre par les OI dans le cadre du volet coton, mais plus largement et au-delà même du programme, travailler sur les thématiques du plan d'action coton du partenariat notamment sur les instruments de politiques d'appui aux filières. Pour ces raisons, il apparaît nécessaire que l'expertise requise soit directement opérationnelle, ce qui implique qu'elle possède une connaissance approfondie des thématiques cotonnières et des acteurs (privés, institutionnels) des filières. Dans cette optique, il lui apparaît pertinent de réfléchir à une telle expertise qu'assurera l'UC du programme, en tenant compte de l'important volume de travail que l'UC doit encore accomplir concernant les autres produits de base.
21. Néanmoins, le consultant du COS estime que la collaboration et la complémentarité entre le COS et le programme AAACP doivent être renforcées : (i) la collaboration, par rapport à la mise en place des comités de suivi coton précédemment évoqués, ou encore pour permettre à des membres du COS de participer aux principaux événements concernant les filières cotonnières...; (ii) la complémentarité devrait comprendre principalement le regroupement d'activités au niveau du secrétariat et la maintenance du site internet www.coton-acp.org.
22. Le représentant des États membres de l'UE pense que la poursuite d'une expertise coton au sein du COS nécessitera de recourir aux services d'une AT dont l'ancrage institutionnel lui paraîtrait mieux indiqué au sein du COS, structure pérenne, qu'au niveau du programme AAACP, structure projet.
23. Le secrétariat ACP rappelle que c'est lui-même qui est censé assurer le secrétariat du COS-coton. Mais, en raison de ses nombreuses activités, il a demandé à la CE d'utiliser les procédures de contrat cadre pour permettre une mise à disposition rapide d'une AT dans le cadre d'un appui au fonctionnement du COS. Sachant aussi que les besoins évoluent et dans le souci d'assurer un appui au COS sur une plus longue durée, le secrétariat ACP a demandé et obtenu de la CE un appui de 400 000 Euros au COS- coton dans le cadre du programme AAACP.
24. Le secrétariat ACP constate également la nécessité de continuer à recourir aux services d'une AT, notamment aux fins de constituer et animer des groupes de suivi coton. Une partie des 400 000 Euros pourrait donc être consacrée à ce type d'appui. De plus, à l'origine, il était également prévu de pouvoir recourir à une expertise ponctuelle, externe au COS sur des thématiques précises. Malgré ces possibilités, la question du financement d'une AT de manière plus permanente au sein du COS se posera en 2010, quand prendra fin l'appui au COS du programme AAACP. En effet, sans préjuger des recommandations qui seront faites par l'évaluation à mi-parcours du partenariat UE-Afrique sur le coton, le COS-coton, étant intimement lié à ce partenariat, devrait trouver un financement de nature relativement pérenne.
25. Pour la CE/DG DEV, un nouveau financement devrait permettre à une AT de fonctionner d'une manière analogue au travail actuel de l'AT. L'évaluation à mi-parcours du Partenariat sera également l'occasion de dégager des suggestions pertinentes pour renforcer le partenariat, surtout au niveau du terrain.
26. La CE /AIDCO précise que les 400 000 Euros d'appui au COS sont des remboursables (réunions, participation à des événements, logistique...), ce qui ne facilite pas l'obtention rapide d'une AT bien qu'une ligne expertise soit prévue dans ces remboursables (sans avoir encore été chiffrée).
27. L'UC reconnaît que le manque de temps n'a pas encore permis de réfléchir en profondeur aux modalités liées à la fin de l'actuelle AT et qu'une prochaine réunion serait fort utile pour examiner ce qui reste à faire, ce qui peut être repris par l'UC et ce que l'UC ne pourrait pas ou difficilement faire. L'UC estime qu'actuellement et en fonction des différentes tâches qui lui sont assignées, elle

n'a pas l'expertise suffisante pour assurer l'expertise spécifique au COS, telle qu'évoquée ci-avant.

28. En conclusion, le président du COS propose d'organiser, dans les jours à venir, une réunion entre l'UC – COS – AT, secrétariat ACP et CE pour bien définir les modalités liées à la fin de l'actuelle AT et aux besoins d'une expertise qui devra se poursuivre.

Point 5 - Approbation des termes de référence de l'évaluation à mi-parcours du Partenariat UE-Afrique sur le coton.

29. Pour le secrétariat ACP, les TdRs, issus de plusieurs concertations, sont globalement acceptables. Toutefois, une clarification est demandée sur le choix des pays devant faire l'objet d'une analyse approfondie. Dans cette étude, il sera important de respecter le principe de l'appropriation, ce qui implique que les pays bénéficiaires des appuis au coton apportés dans le cadre du partenariat seront étroitement associés à l'étude jusqu'à la production du rapport final.
30. Le président du COS ajoute que le groupe de travail du sous-comité coton à l'OMC a insisté sur le fait que cette étude devrait également être attentive à la représentativité, en plus de l'appropriation. Cela implique que, outre le fait d'accorder une grande importance à la perception des pays bénéficiaires et aux stratégies qu'ils développent, il faudra indiquer clairement quels sont les critères de sélection qui ont conduit au choix des pays pour des études approfondies.
31. La CE/ DG DEV indique qu'il s'agit ici d'une suggestion de pays, basée sur deux types de critères: (i) leur niveau de production de coton et son importance dans l'économie du pays et (ii) leur degré d'implication = dans le partenariat. Cela explique qu'un pays comme le Cameroun ne soit pas retenu ici, vu sa faible implication dans la coopération avec l'UE, de même que le Sénégal, dont le degré de coopération est plus important, mais dont l'importance relative du coton dans l'économie de ce pays est assez faible.
32. Le représentant des États membres de l'UE rappelle qu'au départ, du point de vue de la France, il s'agissait d'organiser en 2008 à l'occasion de la présentation des résultats de cette étude, un événement en « écho » à celui du Forum de Paris organisé en 2004. Cependant, il est apparu depuis que le dossier du coton, comme d'ailleurs les questions de développement, occuperont une place non prioritaire, dans l'agenda de la présidence française de l'UE qui vient de débuter. Par ailleurs, après discussions avec les acteurs du terrain, il apparaît plus important pour eux de discuter des résultats obtenus et de leur amélioration concrète que d'organiser une grande et coûteuse conférence. Cependant, l'idée d'organiser à Paris, vers la fin de l'année 2008, une restitution de l'évaluation à mi-parcours du partenariat reste en discussion avec le secrétariat ACP et la CE, en particulier en ce qui concerne son financement pour lequel la France pourrait apporter une contribution.
33. L'ACTIF fait remarquer que le profil de l'expert agronome est trop orienté production cotonnière. Or, il est impératif qu'une bonne connaissance de la chaîne des valeurs et de la transformation locale du coton (textile, huile) soit apportée par l'expertise.

34. Sous réserve de la prise en compte des remarques formulées sur la clarification du choix des pays, le profil des experts et les derniers ajustements financiers, le texte des TdRs est adopté dans sa version du 23 juillet 2008.

Point 6 - Approbation des termes de référence sur l'étude des possibilités de contribution de l'UE à l'Université du coton (UdC).

35. Le secrétariat ACP informe les membres du COS que, lors de la dernière réunion du groupe de travail du sous-comité coton, FARM a présenté l'état d'avancement de l'UdC. Le financement

par le secteur privé semble être en bonne voie. Les TdRs proposés pour l'étude d'une contribution possible d'un financement public de la CE sont pertinents et complémentaires.

36. La CE/ DG DEV souligne qu'elle trouve l'idée de création d'une UdC très intéressante et prometteuse, notamment en termes de développement d'un centre d'expertise, d'une formation de référence avec un lien avec la recherche régionale.... Mais, en même temps, ce type de projet pose un problème de financement, notamment s'il concerne dès le départ un seul fournisseur de service (risque de situation de monopole). Au plan conceptuel, l'UdC doit être plus claire, notamment en ce qui concerne les formations prévues et les implications pour ce qui concerne les moyens « physiques » et « virtuels » qui seront mobilisés
37. Le président du COS précise que la réaction du groupe de travail du sous-comité coton à la présentation du projet de l'UdC a été très favorable. Toutefois, quelques observations importantes y ont été formulées : (i) le groupe a insisté sur le caractère inclusif de ce type de formation et se demande notamment comment les 40 premiers étudiants ont été choisis. Par exemple, l'Egypte et le Soudan seraient intéressés pour mettre à disposition des enseignants sur des thématiques précises, d'autres pays africains demandant s'ils pourront y envoyer des étudiants. Le document récemment diffusé aux membres du COS qui explique les formations prévues tombe fort à propos. (ii) de plus, il est important de bien faire ressortir que l'UdC, portée au départ par Farm et HEC, répond bien à un besoin et une demande des producteurs de coton. (iii) enfin, l'étude devra prendre la peine de bien étudier l'existant en matière de formation sur le coton pour mettre en évidence que la mise en place de l'UdC va dans le sens d'une synergie plutôt que vers une dispersion des moyens et des ressources.
38. La nécessité de bien tenir compte de l'existant est également une préoccupation de la CE/DG DEV, en particulier le bilan du financement d'un centre de formation coton au Zimbabwe qui a pris fin en 2005.
39. Le président de l'AProCA assure les membres de la réunion que l'UdC est un outil des producteurs qui sera créé à leur demande. D'ailleurs, lors de la première réunion à laquelle ce projet a été évoqué (Cotonou) plusieurs producteurs ont financé eux-mêmes leur déplacement ce qui démontre leur intérêt.
40. L'expert du secteur privé informe également l'assemblée que la demande d'une école régionale sur le coton a été formulée lors des ateliers de consultation organisés par le Programme AAACP. Il en résulte que cette demande figure dans la matrice consolidée provisoire des activités retenues par les OIs pour le volet coton.
41. Tout en soulignant que ce type d'initiative mérite un soutien, le représentant des États membres de l'UE suggère quelques améliorations des TdRs. Elles portent sur les points suivants :
 - (i) page 3 «...la création de l'université n'entraînera pas de charges récurrentes... ». Il faut être très prudent avec ce type d'information car même avec une université à caractère virtuel, ces charges seront loin d'être nulles ;
 - (ii) page 3, remplacer FECEB par CEFEB ;
 - (iii) page 5, dans les soutiens financiers recherchés au niveau de la CE sur fonds FED - notamment le programme de soutien aux produits de base agricoles «Tous ACP, il s'agit ici du 9ème FED. Mais dans l'optique d'un financement à plus long terme, y a-t-il des possibilités de financement intra ACP prévus pour des appuis au coton dans le cadre du 10ème FED et des opportunités sont-elles envisageables au niveau du financement de Programmes Indicatifs Régionaux (PIR).
 - (iv) page 6, la rédaction d'un rapport initial en Europe avant même la consultation des acteurs africains paraît peu appropriée.
 - (v) page 6, recherche « d'un spécialiste de l'enseignement/la formation et du renforcement des capacités pour les organisations d'agriculteurs et/ou des organisations du secteur privé **et public** ». Une somme de telles compétences pour une seule personne semble difficile à trouver, car il s'agit d'expériences par nature très différentes. Il faudra donc veiller à une

meilleure définition des compétences demandées à chaque consultant dans un souci d'équilibre du partage des compétences entre les consultants.

42. La CE/ DG DEV précise qu'il faut bien distinguer ces TdRs de portée large avec d'autres TdRs proposés par l'AFD qui sont d'une portée beaucoup plus étroite. Par ailleurs, elle approuve également le fait que la description de l'expertise demandée pour l'étude doit être davantage explicitée.

43. Le président du COS demande à l'AProCA d'adresser une correspondance au secrétariat ACP en lui fournissant des informations aussi complètes que possible sur l'UdC (comprenant en particulier le maximum d'informations pratiques : ex. critères de sélection, personnes de contact,...). Le secrétariat ACP se chargera de diffuser l'info aux 32 pays africains producteurs de coton.

44. Sous réserve de la prise en compte des remarques formulées ci-dessus pour améliorer les TdRs, les termes de référence sur l'étude des possibilités de contribution de l'UE à l'Université du coton sont approuvés.

Point 7 - Conférence coton GM : Rapport technique, programme et organisation pratique.

(xiv) Le consultant du CIRAD présente les grandes lignes du rapport intermédiaire portant sur les Enjeux du coton génétiquement modifié en Afrique devant servir de support technique à la conférence régionale qui se tiendra à Ouagadougou , du 16 au 18 septembre 2008.

45. Le consultant du CIRAD présente ensuite une proposition de programme. Une trentaine d'intervenants sont prévus au cours des deux premières journées, le troisième jour étant consacré à la restitution des ateliers et débats, y compris à l'élaboration d'une grille de décision pour l'adoption éventuelle du coton GM.

46. Le secrétariat ACP est en bonne partie d'accord sur cette présentation, tout en insistant sur l'importance d'éviter que la conférence ressemble trop à un « conclave » pour scientifiques. En ce qui concerne la logistique de la conférence, celle-ci vient d'être attribuée à une société privée, suite à une procédure de contrat cadre. Par ailleurs, le secrétariat ACP est sur le point d'envoyer une note verbale d'invitation à chacun des 32 pays ACP producteurs de coton. Cette invitation permettra aux pays concernés d'envoyer chacun deux personnes, l'une représentant le secteur privé cotonnier, la seconde le secteur public.

47. Le consultant du CIRAD précise qu'au stade actuel, le rapport est provisoire et qu'il sera finalisé à l'issue de la conférence. Il insiste sur l'urgence d'envoyer une lettre d'invitation officielle aux participants car certains d'entre eux pourraient rapidement prendre d'autres engagements. Quant aux personnes à inviter en dehors du panel d'intervenants, il propose que le plus grand nombre possible de représentants ou de personnes impliquées dans le secteur coton, au niveau national régional et international puisse assister à la conférence.

48. Le président du COS souhaite que la conférence puisse contribuer à éclairer les décideurs africains sur les tenants et aboutissants de l'adoption ou non de coton GM.

49. L'expert du secteur privé fait quelques remarques portant sur : (i) la nécessité que des décideurs politiques participent à la conférence puisque un produit important attendu de cet atelier est l'élaboration d'un outil d'aide à la décision; (ii) a-t-on prévu, comme déjà préconisé lors de la dernière réunion du COS, des traducteurs pour traduire en langage compréhensible des termes dont certains relèveraient du jargon scientifique ; (iii) comment les initiatives régionales sont-elles prises en compte, notamment la plateforme biotechnologique au niveau de l'UEMOA ; les débats sur le coton GM menés au niveau des organisations d'intégration régionale sont-ils pris en compte (UEMOA, CEDEAO, CEMAC,...) ?

50. Le représentant des États membres de l'UE se demande comment il est possible de s'assurer d'une bonne représentativité, notamment pour les opérateurs professionnels, des deux représentants qui

seront désignés par chaque État. De plus, concernant les aspects économiques liés au coton GM, ne faudrait-il pas prévoir d'inviter un expert OP sud-africain pour compléter le tour de table

51. Le consultant du CIRAD rappelle que le rapport technique de même que le programme proposé ne sont que provisoires. Par ailleurs, l'urgence a fait que l'AT se soit d'abord consacrée aux aspects techniques du rapport. Les aspects institutionnels seront intégrés dans le rapport final. Quant à la liste des participants, elle reste donc ouverte. La possibilité d'inviter un expert OP sud-africain est envisagée sachant qu'il ne sera pas facile d'en faire venir un qui soit valablement représentatif.
52. L'ACTIF attire l'attention de l'assemblée sur le fait qu'il ne semble pas judicieux, au vu du nombre et de la complexité des thèmes abordés, de reporter toutes les réactions et débats au dernier jour de la conférence et suggère de prévoir une plage de réaction-débat après chaque thématique ou groupe de thématique abordé.

53. Vu l'urgence, le président du COS donne instruction au secrétariat ACP d'envoyer, dès lundi prochain 28 juillet date ultime, toutes les invitations, de même que les notes verbales. Il charge également le secrétariat ACP d'organiser, avant le 31 juillet, une rencontre entre lui-même et le bureau attributaire du marché relative à l'organisation logistique de la conférence. Pour ce qui concerne la représentativité des personnes qui seront désignées par les États invités, le président du COS demande que le secrétariat ACP veille à ce qu'un programme suffisamment détaillé de la conférence accompagne les invitations faites aux états ACP. On pourra alors plus facilement s'en remettre au bon sens des États pour envoyer les personnes les mieux indiquées. Enfin, le président du COS confirme définitivement la date de la conférence, du 16 au 18 septembre.

Point 8 - Examen de la requête de l'Association des Producteurs Cotonniers Africains (APROCA).

54. Le secrétariat ACP rappelle que la requête de l'AProCA portant sur sa participation au COS-coton en tant que membre n'est pas la première. En effet, en 2004 une première requête fut adressée. A l'époque, notamment en raison de la jeunesse de l'AProCA, il fut décidé de maintenir le ROPPA comme représentant des producteurs au sein du COS-coton, d'autant que cette organisation intègre le coton au sein de l'exploitation agricole familiale. Vu l'importance prise par l'AProCA, depuis 2004, le secrétariat ACP donne maintenant un avis favorable à la nouvelle requête de cette association. Il précise en outre qu'une telle décision n'exclut pas le ROPPA de la discussion sur les produits de base puisque, en raison de son positionnement plus large sur l'exploitation agricole familiale, il aura le statut d'observateur dans le comité de pilotage du programme AAACP. .
55. De plus, le secrétariat ACP propose que l'ACTIF, de par le rôle que cette association joue en aval de la filière coton (transformation locale de la fibre) et son positionnement actuel sur l'Afrique australe, soit également admise comme membre du COS-coton en lieu et place de l'AIA dont l'activité au COS est quasi inexistante. La présence de l'ACTIF, pourra utilement compléter le travail de l'ACA.
56. L'expert du secteur privé demande que l'arrivée de l'APROCA ne se fasse pas par exclusion ou remplacement du ROPPA. Si tel était le cas, il insiste sur le fait qu'il faut clairement le faire savoir au ROPPA..
57. Le président précise que le ROPPA pourra continuer à être sollicité pour son expertise en ce qui concerne la dimension du coton dans l'exploitation agricole familiale et à ce titre sera le bienvenu au COS..

58. A l'unanimité, il est décidé d'intégrer l'AProCA et l'ACTIF en tant que nouveaux membres du COS-coton

Point 9 - Divers.

59. Le représentant des États membres de l'UE réitère son inquiétude déjà formulée au point 6 et interroge conjointement le secrétariat ACP et la Commission sur l'existence de possibilités de financement intra ACP pour des appuis au coton dans le cadre du 10^{ème} FED. Il semble qu'une telle opportunité ne soit pas actuellement prévue pour les produits de base agricole ni, a fortiori, pour le coton. Il estime que cette absence de programmation des produits de base dans le 10^{ème} FED est grave dans la mesure où elle manifeste un désintérêt UE-ACP sur cette question en déphasage avec l'importance que celle-ci revêt dans l'actualité économique internationale (hausse des prix) et en contradiction avec le partenariat UE-Afrique sur le coton, comme avec l'engagement européen récent sur la stratégie « Advanced Agriculture for Africa ». Au delà de la question des montants, c'est le signe négatif donné qui lui paraît dommageable. Enfin, il rappelle qu'en tant qu'Etat membre, la France a, à plusieurs reprises, attiré l'attention des instances européennes sur cette question.
60. Selon le secrétariat ACP, il serait envisageable de remédier à ce problème lors de la revue à mi-parcours du 10^{ème} FED
61. La CE/DG DEV indique qu'une enveloppe de 45 millions d'Euro avait été initialement proposée, dans le cadre du 10^{ème} FED, pour la coopération agricole avec l'Union africaine (UA), ce financement pouvant couvrir le coton et/ou d'autres produits de base agricoles. Cependant, dans les propositions les plus récentes, il semblerait que cette option n'ait pas été maintenue.

Annexe – Liste des participants à la réunion COS coton du 23 juillet 2008

Prénoms, Nom	Organisation
Membre du COS-coton	
Amb. Kadré Désiré Ouedraogo	Président COS COTON, Ambassadeur du BF
Viwanou Gnassounou	Secrétariat ACP
Gaudens Bruno Dagnon	Représentant du secteur privé, expert coton
Boubacar Diagne	ACA
Yves Gueymard	Représentant des Etats Membres UE
Camilla La Peccerella	CTA
Wim Olthof	CE, DG DEV
Mélanie Bride	CE, EuropeAid
Consultants COS	
Fabio Berti	DAAS
Consultant coton GM	
Jean-Luc Hof	Cardno Agrisystems Limited / CIRAD
Observateurs / invités	
François Traoré	AProCA
Fredrick Ongongo	ACTIF
Pierre Berthelot	Unité de Coordination, All ACP Agricultural Commodities
Amb. Ferdinand Nyabenda	Sous Secrétaire Général ACP
Ouedraogo Abdoulaye	Conseiller, Ambassade du BF

Excusés : Klaus Nedenvlanden (CDE) ; Roger Frutos (CIRAD) ; Mario Di Costanzo (DAAS),